A CONTRE COURANT
SYNDICAL ET POLITIQUE
ISSN 0997 6922
N° 246 - 1,50 € - Août 2013
Pour l'Emancipation Sociale !

Escroqueries en bande bien organisée

Depuis plus de dix ans qu'ils sévissent, le COR et ses experts nous ont déjà fait le coup plusieurs fois. Ils commencent par dire qu'il est nécessaire de chiffrer et de réfléchir intensément. Pour finalement annoncer, qu'hélas, leurs études poussées et leurs calculs affinés les conduisent à de douloureuses conclusions. Attention ! - ont-ils prévenu - il va manquer 20 milliards par an d'ici 2020 pour payer les retraites. Et, saviez-vous, pensionnés frivoles et dépensiers, qu'il manquait déjà 14 milliards d'euros en 2011 ? Heureusement, le Conseil d'Orientation des Retraites veille. Méticuleux et prévoyant, il scrute inlassablement notre avenir et est parvenu, à force d'intelligence économique et mathématique, à prolonger ses courbes jusqu'en 2060.

Au COR on raisonne dans la durée. Et on travaille dans la continuité : le premier rapport rédigé par cette instance date de 2001. A l'époque, il fut remis par sa Présidente, Yannick Moreau, à son Premier ministre, Lionel Jospin, commanditaire. En février dernier, c'est la même Yannick Moreau qui a été chargée par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault de présider une «commission» qui a proposé des «pistes de réformes» inspirées... des derniers rapports du COR. C'est un peu répétitif, mais au moins c'est sans surprise.

Que la «mission» dont a été chargée madame Moreau n'ait pas cru bon de prendre en compte les quelque 170 milliards d'exonérations fiscales programmées au bénéfice des patrons, simple détail, n'est-ce pas. Que les seuls intérêts de la dette publique représentent l'équivalent de l'impôt sur le revenu et combleraient plus de trois fois le «trou» des retraites, ce n'est pas le problème, voyez-vous. Qu'en combattant plus ou moins efficacement la fraude fiscale on pourrait boucher trois ou quatre fois le même trou, n'a rien à voir avec le sujet, soyez-en sûrs. Que les profits des 40 plus grandes entreprises aient pu dépasser les 50 milliards l'an dernier ne saurait être pris en considération par des experts aussi raffinés que ceux du COR qui savent faire preuve de tact et n'iront pas reprocher, par exemple, à Madame Bettencourt, l'augmentation de 7,9 milliards de sa «retraite». Elle le vaut bien.

Sans tomber dans l'admiration béate, il faut quand même reconnaître que cette bande du COR est bien organisée et réellement efficace. À leur «actif» : douze ans d'escroqueries intellectuelles distillées l'air de rien et sans être vraiment contredits; un recrutement judicieux de complices syndicaux appelés à siéger à leurs côtés et chargés d'étendre leur zone d'influence; le tout conduisant à un détournement de richesses colossal et qui pourrait s'amplifier.

Pour l'instant, ce beau monde ne court pas grand risque. Pour qu'une justice rigoureuse retienne à leur encontre les qualifications d'escroqueries en bande organisée, de trafic d'influence et de détournement de biens sociaux, il faudrait qu'elle émane d'un mouvement social d'une ampleur vraiment exceptionnelle. Et s'ils ne sont pas jugés sévèrement cet automne[1], n'en doutons pas, ces gens-là récidiveront d'ici peu...

(1) S'il devait y avoir des ressemblances avec le mouvement de 2003 consultez www.acontrecourant.org catégorie «retraites». Nous y avons déposé les tracts rédigés à l'époque par ACC. Leur contenu – déjà imprégné d'un certain scepticisme – pourrait resservir !

L'Europe ingouvernable ?

«L'image», colportée par les médias dominants, porte à croire que la Troïka formerait un bloc sous hégémonie allemande, prête à passer des compromis pour maintenir sa domination bienveillante vis-à-vis des contraintes de rigueur imposées aux peuples. Apparemment, la volonté d'imposer des politiques d'austérité n'est pas remise en cause mais cette unité relative masque des contradictions réelles entre la Commission européenne, la Banque Centrale, l'Allemagne et les différents Etats européens, ainsi que vis-à-vis du FMI. Cette institution financière supranationale, dans le rapport qu'elle a remis, souligne l'âpreté de ces contradictions. Les coups de boutoir de la mobilisation des peuples ne sont bien évidemment pas étrangers à cette prise de position tardive. Il ne s'agit aucunement d'une remise en cause des politiques d'austérité, ne serait-ce qu'une once de celles-ci, mais plutôt des modalités de leur mise en oeuvre. Ce dont il est question, c'est de la nature de la domination du couple franco-allemand sur l'ensemble européen et de l'intransigeance adoptée par le gouvernement Merkel : elles compromettraient les intérêts bien compris de l'ensemble de l'oligarchie financière et, donc, la stabilité du système capitaliste dans son ensemble. L'examen des jugements portés par le FMI est révélateur et leur dramatisation publique laisse supposer que les contradictions pourraient s'amplifier si le gouvernement allemand issu des élections prochaines maintenait ses exigences «nationalistes»(1).

Les accusations du FMI

Le «*rapport d'évaluation de la politique adoptée à l'égard de la Grèce*» ne laisse planer aucune équivoque. Une sourde guerre intestine au sein de la Troïka est déclarée : la Commission européenne a fait preuve «*d'amateurisme*», «*d'incompétence*». Avec la complicité de la France et de l'Allemagne ses «*échecs sont flagrants*». Le couple franco-allemand aurait laissé pourrir la situation pour permettre à ses banques de récupérer ses prêts accordés à la Grèce, l'ardoise finale étant réglée par la Banque Centrale Européenne (BCE), devenue une «*banque de défaisance*», bref, une banque pourrie. Et le rapport d'insister, le solde de tous comptes va être réglé par les contribuables européens et le FMI qui a dû «*avancer des fonds à un emprunteur* (la Grèce) *incapable de rembourser*». Diantre ! C'est un «*risque systémique exceptionnel*», la possibilité d'un effondrement global. Autrement dit, c'est parce que les dirigeants français et allemands se sont faits les porte-parole exclusifs de leurs propres intérêts nationaux qu'on en est là. Leurs tergiversations ont permis à la rapacité de leurs banquiers de s'exercer puis de se délester de leurs actifs dès qu'ils furent dévalorisés, et ce, auprès de la BCE qui les a rachetés sur le marché dit secondaire (marché d'occasions).

Ce fut là un véritable sauvetage de l'actionnariat des banques et de leurs dirigeants ainsi que des prêts publics accordés antérieurement par la France et l'Allemagne. Et Paul Jorion de préciser qu'au 1er octobre 2010, le bilan des banques allemandes enregistrait 19,2 milliards d'euros d'emprunts grecs à rembourser et 14,4 milliards pour les banques françaises. Et l'addition est encore plus lourde si l'on y inclut le montant des prêts annulés des secteurs privé et public : 50,6 milliards pour l'Allemagne, 67 pour la France, ce qui correspond à un total représentant 58,1% de la dette grecque à cette époque.

Le FMI, comptable auprès de l'ensemble des Etats, ses souscripteurs mondiaux qui n'admettent guère devoir «aider» l'Europe riche et tout particulièrement une fraction de l'oligarchie financière européenne, entend faire savoir qu'il n'est pas dupe des manœuvres auxquelles il a consenti et tient à dégager toute responsabilité sur les conséquences à venir. Que fait-il d'autre «*en admettant qu'une restructuration immédiate (sans tergiversation) de la dette grecque aurait été meilleur marché pour les contribuables européens*» ? De fait «*les créanciers du secteur privé ont été intégralement remboursés grâce à l'argent emprunté par Athènes*» auprès des Etats et du FMI, et ce, sous la férule de la Troïka imposant des contraintes austéritaires draconiennes. Mais, de fait, «*la dette grecque n'a pas été réduite*», elle «*est dorénavant due au FMI et aux contribuables de la zone euro plutôt qu'aux banques et aux fonds spéculatifs*».(2)

Tout ceci n'est guère une découverte pour ceux dotés, pour le moins, d'un esprit critique altermondialiste minimum. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est l'accusation sous jacente, adressée tout particulièrement aux dirigeants allemands et secondairement aux français et que l'on pourrait résumer comme suit : vous ne vous comportez pas comme une classe politique dirigeant l'ensemble des classes dominantes en Europe, qui plus est, la Commission n'est pas une instance fédérative, elle est à la botte des pays dominants de la zone euro. En agissant ainsi, vous mettez en cause l'Europe libérale et, à l'heure de l'ouverture des tractations transatlantiques avec les USA, c'est l'hégémonie américaine que vous mettez en cause en faisant prévaloir vos intérêts purement nationaux. C'est le «grand» marché que vous déstabilisez. Face à ces accusations, Barroso, Président de la Commission européenne, dans un coup d'éclat verbal, s'est fendu d'une profession de foi libérale et atlantiste contre l'expression culturelle française «*réactionnaire*» afin de montrer «*qu'il ne serait pas soumis aux intérêts français, voire allemands*». Inquiet, l'économiste néo-keynésien Paul Krugman ne dit pas autre chose, même si c'est sous un angle différent(3) : «*Regardons la situation en Grèce. Combien de temps le consensus pro-européen peut-il survivre à une telle dégradation de la situation ?»... «On ne parle pas de troubles mineurs mais d'un chômage à 30, 40, voire 50% chez les jeunes de certains pays»… «Un cercle vicieux est enclenché… L'Europe en est à la 3ème année de récession … Cela rend tout dramatique».*

FMI, dramatisation pour faire céder Merkel ?

On avait pourtant cru qu'un accord ou, pour le moins un compromis, avait été conclu entre les membres de la Troïka : que la BCE intervienne pour racheter sur le marché secondaire les obligations insolvables des banques privées, des assurances et des fonds dits d'investissement, semblait acquis malgré les garde-fou statutaires de cette banque européenne. Il semblait que la conviction de les sauver et ce, au prix de «*l'injection quasi illimitée*» de liquidités «*fictives*» afin d'assainir la situation, l'avait emporté. Cette mesure n'a-t-elle pas permis de mettre fin, au moins provisoirement, à la spéculation sur les taux des emprunts d'Etat et à l'inflation des primes de risques ? Mieux, il semblait qu'il suffisait que Mario Draghi laisse entendre qu'il continuerait à y recourir, voire que la BCE intervienne pour directement prêter aux banques en difficultés comme en Espagne, sans passer par l'intermédiaire des Etats, en baissant le loyer de l'argent dispensé, pour qu'enfin les marchés se disciplinent, évitant toute spéculation dommageable sur les Etats ; les pays n'en ont-ils pas profité, comme la France, en bénéficiant de taux d'emprunts inespérés sur les marchés ? Ce qui nous a valu d'ailleurs la douceur d'une berceuse médiatique : «*la crise est finie, super Mario !».* Mais, contre toute attente intéressée, elle ne l'est pas, ni en Grèce, ni au Portugal, ni en

Espagne, en Irlande ou en Italie. Ces pays s'enfoncent dans la récession et s'avèrent incapables de rembourser, dans ces conditions, les emprunts consentis par la Troïka.

Et l'idée d'ouvrir encore les vannes de la liquidité, par création monétaire de la BCE sous forme de rachat de dettes ne plaît pas à l'Allemagne, même si elle profite à la France. Car, dans le couple franco-allemand désuni, c'est Merkel qui porte la culotte et non pépère Hollande. Sauver les banques et d'abord les nôtres… oui ! Sauver les Etats impécunieux qui sentent venir la facilité et hésitent à prendre des mesures drastiques contre leurs peuples… non ! C'est donc le fameux compromis instituant le Mécanisme de Solidarité Européenne (MES), un fonds auquel doivent souscrire les Etats pour prêter avec le FMI aux Etats en difficultés, qui est mis en cause ainsi que son programme d'action dit OMT.

Passons sur l'argument inflationniste invoqué par Merkel et Cie qui en période de récession n'est guère envisageable à court terme, attardons-nous plutôt sur l'argutie démocratique beaucoup plus cynique.

Certes, la BCE n'a pas reçu mandat, du moins d'après ses statuts, pour racheter des dettes privées mais le MES qui oblige, sous le nouveau traité européen, les Etats à emprunter sur les marchés pour reprêter aux Etats «*impécunieux*»… encore moins ! Mais ces décisions (anti-démocratiques) ont bel et bien été prises par les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro ! Qu'importe ! L'Allemagne entend faire jouer sa juridiction nationale pour remettre en cause ce compromis. Pourquoi ? Car, en définitive, «*les rachats sur les marchés secondaires ne devraient pas faire baisser les primes de risque des divers pays, sauf à annuler le rôle disciplinaire du marché des taux et d'écarter (ainsi) les pays de la voie de la responsabilité financière*» pour revenir rapidement au 3% de déficit public. C'est ce qu'a déclaré Yens Weideman, l'un des bras droits de Merkel. En d'autre termes, moins convenus, les «*pouilleux du Sud*» doivent payer sans recourir au MES. L'Allemagne ne veut pas d'une «solidarité» européenne qui la pénaliserait, ni d'une BCE qui agirait comme la FED aux USA. Bref, la souveraineté des économies nationales doit être asservie aux marchés financiers, telle est la logique brandie par le recours à la Cour constitutionnelle de Karlsruhe : la souveraineté allemande est supérieure à toutes tes autres. Les plaintes des Allemands ont été jugées recevables et les auditions ont commencé les 12 et 13 juin derniers. On comprend mieux, dans ce contexte, la lourde fâcherie du FMI devant l'incapacité de la Commission de hausser le ton face à l'Allemagne qui ne joue pas le jeu de la solidarité européenne, vis-à-vis des intérêts de l'ensemble de l'oligarchie financière et s'en tient à soutenir une fraction d'entre-elle, les Allemands d'abord.

Si, à l'issue des élections en Allemagne, le jugement de la Cour constitutionnelle condamnait la liberté d'intervention que s'est octroyée la BCE avec l'accord des gouvernements européens, si elle limitait d'une manière ou d'une autre le recours au MES, l'on assisterait à un coup de force de l'Allemagne; l'existence de la zone euro en serait à tout le moins plus que perturbée. Dans l'Union Européenne, cela signifierait que l'Allemagne, 1er souscripteur du fonds de solidarité, pays le plus riche, refuserait d'être le prêteur en dernier ressort.

<<<>>>

Plus généralement, face à la dérive du système, le FMI semble s'inquiéter de l'incapacité des classes dominantes mondialisées d'assumer leur rôle hégémonique, tout particulièrement en Europe.

En effet, non seulement la collusion entre gouvernements et milliardaires n'est plus à démontrer mais, qui plus est, la rapacité de ces 1%, condamnés par *les Indignés*, est effarante et risque de briser la cohésion sociale précaire, le «bloc historique» constitué sous l'égide des classes dominantes. Ainsi, cette institution financière supranationale observe que «*93% des gains*[4] *de croissance réalisés aux USA pendant la (timide) reprise économique sont allés aux 1% les plus riches*» alors même que «*les secteurs industriels qui dépendent de la consommation des classes moyennes manquent de débouchés*». «*L'exacerbation désespérée*» des masses devient incontrôlable, même si, en mal de propositions de rechange et d'alternative crédibles, elle peut encore être contenue dans les limites d'un parlementarisme de plus en plus décridibilisé. En effet, le «*véritable pouvoir censitaire exercé par le capital et la rente*» possède toujours à sa main des partis dominants de droite et de gauche, en capacité de canaliser le mécontentement populaire. «*Ces deux ailes d'un même oiseau de proie*»[5] ne sont pas encore identifiées en tant que telles, pire les tendances nationalistes, voire fascisantes viennent, de plus, brouiller les pistes. Ce que l'évolution du capitalisme allemand semble suggérer, c'est que le capitalisme de ce pays n'assume pas son hégémonie européenne, il lorgne sur les marchés de l'Est et de l'Asie plus profitables à sa possible expansion. Quant aux pays de l'Europe du Sud, ils seraient voués à n'être qu'une nouvelle terre d'extension néocoloniale, des supplétifs de la production allemande. La visite du ministre des finances de Merkel à la Grèce est significative : on veut bien aider vos PME, nos futurs sous-traitants, mais mettez fin aux débats sur le non paiement de votre dette sinon… Et surtout, maintenez votre position sur l'illégalité grecque de coopératives ouvrières.

Dans ce monde dit multipolaire qui, de fait, marque le relatif déclin états-unien et l'émergence d'autres puissances étatiques concurrentes, Obama parviendra-t-il à faire rentrer dans le rang la réticente Allemagne et les velléités françaises ? Rien n'est moins sûr ! L'ampleur des divergences d'intérêts au sein de l'oligarchie mondialisée pourrait bien être révélée lors des négociations transatlantiques… tout comme les démêlés du FMI avec la Commission. Mme Viviane Reding, vice-présidente de cette instance européenne, ne vient-elle pas de déclarer[6] que la «*Troïka doit être abolie*» en expulsant le FMI avec lequel elle s'est déclarée «*en désaccord fondamental*». Qui plus est, le FMI, l'institution de Washington, faute de financement assuré d'ici la fin 2014, pourrait «*suspendre sa participation au programme «d'aide» à la Grèce»*.

Gérard Deneux, le 18 juillet 2013

(1) Cet article s'inspire des analyses de Frédéric Lordon «De la domination allemande (ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas)» ainsi que la chronique de Paul Jorion, parue dans le Monde du 18 juin 2013.

(2) Lire l'édito du Monde Diplomatique de Serge Halimi de juin 2013.

(3) Entretien accordé au Monde du 18 juin 2013.

(4) Cité par Serge Halimi, dans le Monde Diplomatique de mai 2013. Les citations qui suivent sont extraites du même article.

(5) Upton Sinclair, cité par Serge Halimi. Il faudrait relire ses romans en particulier « La jungle » (capitaliste) paru en 1906 (éditions Gutenberg).

(6) Le Monde du 18 juillet 2013.

Grèce : L'antisémitisme fait-il la loi ?

(par Michaël Löwy)

Un marxiste juif est traîné devant les tribunaux, accusé par les nazis de les avoir *«calomniés»*. Sommes-nous en Allemagne en 1933 ? Pas du tout: il s'agit de la Grèce «démocratique» (avec beaucoup de guillemets) de 2013… L'accusé en question s'appelle Savas Mikhail, brillant intellectuel et dirigeant d'une des organisations de la gauche marxiste-révolutionnaire grecque.

Savas Mikhail est un penseur a-typique et parfaitement « hors normes » : juif grec anti-sioniste et internationaliste, il est l'auteur d'une œuvre considérable, inclassable, quelque part entre littérature, philosophie et lutte de classes, qui se distingue par l'originalité et le dynamisme de sa démarche. La première chose qui impressionne le lecteur de ses écrits c'est son immense culture : l'auteur connaît de près la Bible, le Talmud, la Kabbale, le théâtre grec ancien, la littérature européenne, la philosophie française contemporaine, la poésie grecque moderne, Hegel et Marx – sans parler de Trotsky, sa principale boussole politique – on pourrait allonger la liste.

Une des caractéristiques les plus singulières de sa pensée est la tentative de ré-interpreter le marxisme et la théorie révolutionnaire à la lumière du messianisme et de la mystique juive – et inversement. Il s'agit d'une démarche paradoxale et inventive, qui relève – comme celle d'Ernst Bloch ou de Walter Benjamin, deux de ses auteurs préférés – de *l'athéisme religieux*, ou, si l'on veut, du *messianisme profane.*

Cette problématique est abordée, pour la prémière fois de forme centrale, dans un remarquable recueil d'essais publié en 1999, *Figures du Messianique.* Le dernier ouvrage de Savas Mikhail, *Golem. A propos du sujet et d'autres fantômes* (2010), est un autre exemple de cette approche *athée religieuse*, judéo-marxiste. Il s'agit d'un recueil d'essais, concernant non seulement le Golem, mais aussi Kafka, Hölderlin, Lacan, Philippe Lacoue-Labarthe, Hegel, Marx et certains poétes grecs modernes comme Andreas Embirikos. La cohérence du livre est donnée par la façon, tout à fait singulière, dont l'auteur associe, articule et fusionne la mystique juive, la littérature –grecque et universelle – et le marxisme révolutionnaire.

Savas Mikhail n'a jamais caché ses convictions anti-fascistes, et n'a pas cessé, ces dernières années, de dénoncer les activités néfastes de l'organisation néo-nazie «Aube Dorée» *(Chryssi Avghi*) – qui aurait dû s'appeler plutôt «Crépuscule Sanglant». Or, en 2009, cette organisation qui se réclame avec insistance de l'héritage du Troisième Reich, a présenté, devant la justice grecque, un protocole d'accusation contre un grand nombre de personnalités de différents courants de la gauche et l'extrême-gauche grecque.

Par décision du Procureur – nommé par le gouvernement hégémonisé par la droite néo-libérale – la police a convoqué en 2012 ces personnalités pour un interrogatoire. D'un commun accord ils ont tous refusé, mais ont envoyé des déclarations légales réfutant les accusations. Après examen de ses documents, le Procureur a décidé de traîner devant les tribunaux deux de ces personnes : Savas Mikhail et l'ancien doyen de l'Ecole Polytechnique, Constantin Moutzouri, accusé d'avoir permis à Indymedia, un media social alternatif, d'utiliser les installations de l'Ecole pour ses émissions. Savas Mikhail a été pour sa part accusé de «diffamation» envers les néo-nazis – pour les avoir traité de criminels -, d'«incitation à la violence» – pour avoir appelé à combattre le fascisme -, et d'«atteinte à la paix civile» – pour avoir appelé, dans un tract, à manifester contre *Chryssi Avghi.* Pendant ce temps, les néo-nazis grecs menaient une campagne antisémite forcenée contre Savas Mikhail, en le dénonçant dans leurs moyens de communication comme «un agent de la conspiration juive mondiale contre la Nation grecque, pour provoquer une guerre civile et établir un régime judéo-bolchévique». Sinistre impression de déjà-vu…

Cette affaire a bien entendu suscité des nombreuses protestations en Grèce et en Europe, mais il n'empêche : le jugement aura lieu, et la date prévue est le 3 septembre 2013. L'enjeu est important : au delà des personnes inculpées, il s'agit de savoir s'il pourra ou non exister en Grèce, à l'avenir, une liberté d'expression pour des idées antifascistes. L'affaire illustre non seulement l'extraordinaire culot des Messieurs de l'«Aube Dorée», mais aussi la complicité, de plus en plus évidente, de l'actuel gouvernement grec, présidé par Antonis Samaras, avec les fascistes grecs. Plusieurs Ministres de ce gouvernement de plus en plus autoritaire et répressif, sont originaires de l'extrême droite ; le secrétaire d'Etat à l'immigration, Kostoulas, est l'auteur d'un ouvrage négationniste à la gloire du Troisième Reich, et son porte parole au Parlement, le député Makis Voridis, est un ami de Jean-Marie Le Pen et un ancien dirigeant du mouvement de jeunesse nationaliste promu par la dictature du Colonel Papadopoulos (1967-1974). Par ailleurs, la récente décision d'Antonis Samaras de fermer pure et simplement l'ERT, la radiotélévision publique grecque, en coupant le courant à ses antennes – décision qui a provoqué une crise gouvernementale, avec le départ du parti Gauche Démocratique – a été chaleureusement soutenue par *Chryssi Avghi.*

On saura, le 3 septembre, si les antisémites font la loi en Grèce ou si un minimum de garanties démocratiques subsistent encore.

Texte publié le 4 juillet 2013 sur le blog de Michaël Löwy où vous trouverez un lien électronique qui permet d'accéder à une pétition pour le rejet de la plainte déposée par les néo-nazis contre Savas Mikhail et Konstantinos Moutzouris.

Depuis de nombreuses années, les éditos d'ACC et d'AL sont publiés dans les deux revues. Nous publions ci-dessous l'édito du numéro 230 (Numéro d'été 2013) d' ***"Alternative Libertaire"***. Ce numéro de l'été 2013 est un numéro double, avec dossier spécial, disponible en kiosque. On peut aussi s'abonner : chèque de 20 euros (pour un an, 11 numéros) à adresser à ***"Alternative Libertaire"*** BP 295 75921 PARIS cedex 19.

Le silence des pantoufles

Le meurtre de Clément Méric a provoqué un soubresaut au sein d'une gauche qui avait oublié que le fascisme tuait. Reste à voir si au-delà des manifestations unitaires qui ont suivi le drame, un travail antifasciste de masse et de classe sur le long terme sera enfin mené.

Et du travail antifasciste, il y en a ! Pour une grande majorité de la presse, l'enjeu de ce «fait divers» est de savoir qui a été «violent», qui a «provoqué» l'autre… Le fait que des fascistes affichent des symboles ouvertement racistes («white power»…) ne semble pas être un motif valable de réprobation.

Dans le petit monde des élites respectables, tout se déroule comme si cette affaire ne concernait qu'un autre petit monde, celui des militants et militantes de gauche, qui l'ont bien cherché… puisqu'ils manquent de respect à de gros méchants nazis. Moralité : «Fermez-la, il ne vous arrivera rien !»

Malheureusement, un couple de lesbiennes de Lille, passé à tabac le 4 juin par des «veilleurs» opposés au mariage gay, n'a pas eu cette chance. C'était peut-être aussi leur faute ? Fallait être hétéro !

De même que ce Sénégalais, poignardé par quatre nazis à Metz le 9 juin, qui a eu l'audace de ne pas cacher sa couleur de peau…

Ce discours a pourtant déjà montré où il menait il y a quelques décennies. Une fois de plus le silence des pantoufles ne sert qu'à faire oublier le bruit des bottes. Qu'on le veuille ou non, le fascisme ne doit plus être considéré uniquement comme un dégât collatéral de la crise appelé à disparaître tout seul en des temps meilleurs.

Alternative libertaire,
le 30 juin 2013

Autogestion

L'idée d'autogestion, le terme même, seraient-ils de retour, au moins dans l'hexagone, sinon dans la pratique, du moins dans le discours ? On pourrait le penser si l'on se réfère aux textes, ouvrages récemment parus, qui tentent de renouer le lien avec un passé plus ou moins proche touchant à l'histoire des origines du concept et des expériences vécues.

Cette notion serait liée à la volonté profonde des hommes *«de se gouverner eux-mêmes, d'être individuellement et collectivement responsables de leur propre destinée, de secouer le joug des hiérarchies et dominations pour se projeter dans une société égalitaire et libre»,* selon le point de vue de Frank GEORGI, du Centre d'Histoire Sociale du 20ème siècle, Université de Paris 1[1]. Historiquement des «mises en pratiques» ont eu lieu depuis fort longtemps. Certains théoriciens de l'autogestion, selon le même auteur, en ont trouvé des traces dans les cités grecques, dans les communes libres du Moyen Age ou dans les sociétés sans Etat. Pour d'autres, et parfois pour les mêmes, c'est l'Europe de la révolution industrielle qui en serait le berceau comme celui de ses pratiques. L'autogestion, aspiration prolétarienne, aurait inspiré les associations ouvrières, les coopératives et les mutuelles. Les SAINT-SIMON, FOURIER, OWEN, PROUDHON , BAKOUNINE et autres KROPOTKINE en auraient été l'âme et le souffle, tout comme l'Association Internationale des Travailleurs (l'AIT), la Commune de Paris, le mouvement anarchiste, le syndicalisme révolutionnaire, les conseils (soviets) russes, les «collectivités» anarchistes de la Révolution espagnole, en auraient été les applications. Les formes diverses des luttes, de la production, reposant sur le principe d'égalité et d'exercice direct du pouvoir par les travailleurs, libérés ainsi du joug patronal ou étatique, de la bureaucratie, auraient été le fil conducteur d'une autogestion qui ne disait pas son nom, néanmoins porteuse de «l'idéal libertaire».

Autogestion : un mot jeune

Il semble bien en effet que le terme *«autogestion»* ne soit apparu dans le vocabulaire, hexagonal en tout cas, que dans le début des années cinquante. Il faut revenir, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à la rupture entre STALINE et TITO, et plus précisément au refus par ce dernier de supporter l'hégémonie dictatoriale du premier. La Yougoslavie, à l'époque, s'étant libérée seule des nazis, forçait l'admiration de la gauche occidentale, admiration qui s'est encore accrue quand le régime titiste a décidé de s'éloigner du système centralisé et bureaucratique soviétique pour confier la responsabilité de la gestion des usines à des conseils ouvriers et en réduisant progressivement la planification de l'Etat. Se réclamant de MARX et même de LENINE, les dirigeants yougoslaves prétendaient s'engager dans la voie du «dépérissement de l'Etat» en mettant en œuvre la devise du prolétariat révolutionnaire : *«l'usine aux ouvriers»*.

L'autogestion à la mode yougoslave a fasciné nombre d'intellectuels et de militants qui se déplaçaient sur le terrain - l'auteur de cet article fut l'un de ces militants dans les années soixante-dix - pour se rendre compte. Le mot entrait alors dans le discours d'une frange non négligeable de la gauche française qui cherchait une troisième voie entre le communisme stalinien et la social-démocratie et dont le représentant partidaire le plus en vue était, avec d'autres groupes moins importants et moins connus, le PSU, épaulé par une CFDT qui en 1970 avait élaboré un projet de société construit autour de l'autogestion socialiste perçue comme gestion de l'économie par les travailleurs et de la société par le peuple sur la base de la propriété sociale des moyens de production, de la planification démocratique, de l'élection des responsables à tous les niveaux, voire de la participation directe. Evidemment Mai 68 n'a pas été étranger à cette orientation, avec sa remise en cause de la hiérarchie, des pouvoirs, de l'organisation du travail... On peut aisément aujourd'hui mesurer le chemin parcouru en sens inverse par cette centrale qui a fortement goûté aux «vertus» de l'accompagnement et du social-libéralisme !

C'est dans ce contexte d'aspirations nouvelles qu'ont émergé des luttes «d'appropriation» dont la plus emblématique a été celle de LIP en 1973 qui voyait le discours entrer dans la pratique. Qui ne se souvient en effet, même sans l'avoir forcément vécue, de la célèbre formule : ***«on fabrique, on vend, on se paie !»*** Cependant cette grève productive, fortement soutenue de l'extérieur, avait essentiellement pour objectif le maintien de l'emploi. D'où sa limite. Les «expérimentateurs» avaient bien conscience que le déplacement de leur autogestion vers les autres luttes était plus qu'aléatoire, cela pour diverses raisons qu'on ne peut aborder ici. *«Il n'y a pas d'îlot autogestionnaire dans un océan capitaliste»* répétaient les militants.

Puis ce fut la fin des «Trente Glorieuses» avec son lot de chômage de masse et le glissement opportuniste d'une partie des partisans de l'autogestion (CFDT, rocardiens du PSU) vers l'Union de la Gauche et le ralliement à MITTERRAND. L'autogestion comme projet politique global se trouvait ainsi repoussée aux calendes grecques.

Pratiques contemporaines

Le néo-libéralisme, en position de force depuis quelques décennies dans les pays développés et émergents n'est bien entendu pas étranger à cette évolution; il en est même la cause prépondérante. Pourtant les pratiques autogestionnaires ne sont pas totalement mortes de par le monde. C'est le cas notamment de ce qui a cours depuis une quarantaine d'années dans l'Etat de Lara au Venezuela. Là vit *«Cecosesola»*, une centrale de coopératives de services sociaux, qui a développé un réseau de santé, des marchés d'alimentation, des caisses d'épargne et de crédit, une société de transport, des coopératives agricoles, au point d'être indispensable à des dizaines de milliers de personnes de la région. *«Cecosesola»*, c'est 1.200 travailleurs et 20.000 associés avec un salaire égal pour tous et un fond d'aide solidaire en cas de coup dur : maladies... Elle est indépendante des banques et du gouvernement. L'un des fondateurs résume : *«notre projet est autogestionnaire, il n'y a pas d'argent du gouvernement et nous n'en voulons pas. Nous avons notre propre système d'autofinancement»*. Et encore, avant tout *«Cecosesola»* est *«une expérience communautaire de transformation sociale»*. Pour acter en ce sens elle n'a plus de direction, plus de gérant, ne montre plus de signe de hiérarchie. Bien sûr les problèmes existent. Leur solution réside dans la discussion permanente : trois ou quatre réunions par semaine et décisions au consensus au bout.

Voilà une pratique autogestionnaire de production et de gestion qui mériterait une information dépassant le stade de la presse alternative. Malheureusement les media et la grande presse, souvent aux ordres, sont plus proches de l'omerta que de la diffusion sur de tels sujets. Cet exemple, pris délibérément dans un pays émergent, n'exclut en aucune manière l'existence de situations analogues ailleurs, à des degrés d'importance plus ou moins élevés. Comme dans le cas du foyer autogéré de travailleurs migrants du Centenaire à Montreuil. Voilà dix ans que ça dure. Les résidents paient collectivement le loyer et assument toute la maintenance pour des tarifs bien inférieurs à ceux pratiqués par les marchands de sommeil, type Sonacotra (devenue Ado-

na). Ou encore dans celui de Marinaleda à 80 kms de Séville en Espagne. La similitude entre cette expérience et celle de *«Cecosesola»* est flagrante. C'est en 1979 que des centaines d'ouvriers agricoles sans terre s'unissent et décident d'occuper une propriété dite improductive appartenant à un duc proche du roi. Au bout de dix ans d'occupation dure : manifestations, blocages de routes, grève de la faim..., le gouvernement est contraint de leur céder 1200 hectares sur les quelques milliers que représente cette propriété privée. Ils s'engagent alors dans ce qu'ils appellent des *«options anticapitalistes»*. Qu'est-ce à dire ? D'abord la démocratie directe : on vote à main levée lors des soixante-dix assemblées populaires annuelles, le budget est élaboré avec la population, quartier par quartier et les décisions prises sont ratifiées par le conseil municipal dont le maire, qualifié par les opposants de «populiste», de «dernier des communistes», de «dangereux cacique local», est réélu pour la neuvième fois avec 73% des voix à la dernière élection. C'est dire s'il bénéficie d'une reconnaissance populaire énorme du fait de son engagement radical pour le changement.

Cette prise en charge collective de la gestion et de la production comme de la politique sociale fait que, alors que le chômage touche 36,7% de la population andalouse, à Marinaleda il n'est que de 5%. Face à la crise économique c'est la solidarité et le partage qui règnent. La lutte contre l'austérité prônée par les caciques de gauche comme de droite (PSOE et PP) est quotidienne. Ainsi la terre, qui est collectivisée, non spéculable, permet à la coopérative populaire *«El Humar-Marinaleda»* de compter 700 emplois qu'elle auto-finance et dont elle réinvestit tous les bénéfices pour d'autres à venir. Il reste que ce type d'expérience reste fragile. Pour durer il suppose une dynamique permanente de lutte, un engagement de tous les instants et un fort niveau de conscience idéologique porté par tous, car les vents contraires poussés par la haine des réacs et des media aboutit jusqu'à des poursuites devant la justice. Cela renvoie à la formule initialement énoncée (voir plus haut) par les partisans de l'autogestion dans les années soixante-dix : pas d'ilot autogestionnaire... Reste donc à multiplier le plus largement possible ces pratiques, et de créer les conditions de leur convergence, ce qui, on en conviendra, n'est pas chose facile dans cette période de crise du capital. L'heure n'est malheureusement pas à la subversion.

Politiser ces pratiques

Néanmoins, même généralisées, de telles expériences sont-elles suffisantes pour permettre l'émancipation complète du prolétariat ? Si l'on se réfère à la définition qu'en donne Yvon BOURDET, un des pères fondateurs du concept d'autogestion, il faut aller plus loin, il faut politiser ces pratiques. «L'autogestion, écrit-il, doit être comprise dans un sens généralisé et elle ne peut se réaliser que dans et par une révolution radicale, qui transforme complètement la société sur tous les plans dialectiquement liés de l'économie, de la politique et de la vie sociale» (dans ***«Clefs pour l'Autogestion»***, Alain GUILLERM et Yvon BOURDET, Seghers, 1975)[2]. Ce point de vue s'inscrit ainsi dans la conception élargie de l'autogestion comme projet politique global. Le positionnement d'un autre père fondateur, Henri LEFEBVRE, va également dans ce sens, sans totalement l'expliciter : «quand un groupe, au sens large du terme, c'est-à-dire les travailleurs d'une entreprise, mais aussi les gens d'un quartier ou d'une ville (...), quand ils ne restent plus passifs devant ces conditions qu'on leur impose, lorsqu'ils tentent de les dominer, de les maîtriser, il y a tentative d'autogestion. Et il y a une marche dans et vers l'autogestion (...) l'autogestion est une voie, une lutte perpétuelle et perpétuellement renaissante (...) Ce sont les rapports sociaux qui sont le lieu, le terrain de naissance de l'autogestion; ce n'est ni l'économique pris séparément, ni le politique pris séparément» (entretien en 1979 dans la revue «Nouvelle Critique»)[2]. Ainsi le procès autogestionnaire ne peut provenir que de la base, reposant sur la créativité et la spontanéité face aux institutions et à la domination qu'elles exercent, développant un mouvement permanent l'(auto activité), se donnant ses propres formes organisationnelles) (l'auto organisation), ses propres règles de gestion : consensus, élections avec mandat, révocation...en vue du dépassement de situations locales vers la généralisation, étape indispensable à une transformation sociale globale[3].

On rappellera que, selon BOURDET et GUILLERM, *«le mot d'ordre d'autogestion synthétise, en effet, les concepts essentiels de la lutte du prolétariat moderne»*. Et on terminera ce bref aperçu sur l'autogestion par la référence à trois des quatre concepts qu'ils relèvent comme essentiels de cette lutte[4] :

1) Le socialisme va au-delà de la nationalisation des moyens de production, il est *«l'auto gouvernement des producteurs associés»*.

2) La crise de la société ne relève pas tant de l'exploitation que de l'aliénation, *«et plus précisément de la réification dont le prolétariat, tendant à se constituer en classe, est la négation permanente»*.

3) Cette négation de l'aliénation, c'est-à-dire l'autogestion, consiste «en l'invention d'un nouveau type d'activités librement construites qui révolutionnent le travail, les outils et les produits».

Ce n'est que quand il tend à abolir le salariat, situation qui le force à vendre sa force de travail et l'aliène, que le prolétariat devient révolutionnaire.

Ce bref retour sur la notion d'autogestion et les quelques réflexions qui l'accompagnent ne peuvent être que partiels dans le cadre d'un article forcément limité. Et les derniers commentaires ne peuvent que prêter à des développements ultérieurs et critiques qui ne pourront qu'enrichir le débat.

Le 18-7-13 J.F.

Sources :

Le livre «De l'Autogestion, théories et pratiques» (voir note2)

L'article «L'Autogestion (politique) à la française : une histoire courte ?» (voir note1)

L'article «Cecosesola : la réflexion permanente» paru dans CQFD n°112, juin 2013

L'article «Les petites mains de Marinaleda» dans «Le Lot en action», n°72, 14 juin 2013.

Notes :

1) Texte publié dans le n°49 hors-série du Monde Libertaire.

*2) Repris du livre **«De l'Autogestion, théories et pratiques»**, éditions CNT-RP, 352 pages, 2ème trimestre 2013.*

3) Sur la question de la définition de l'autogestion et de sa généralisation, on lira avec intérêt le livre référencé en note 2).

4) Le 4ème concernait l'URSS et les démocraties populaires qualifiées de «capitalistes-bureaucratiques» (La désintégration de l'Union Soviétique et des pays de l'Est n'avait pas eu lieu au moment de cette analyse.

DE L'AUTOGESTION : théories et pratiques

Ouvrage collectif, réalisé par des militants de la CNT «de manière autogérée», ce livre aborde deux aspects de l'Autogestion : l'un historique, l'autre actuel, vivant, fait d'expériences, de réussites, mais aussi de défaites.

Pour les auteurs il convient d'éclairer une notion essentielle de la lutte des classes : le besoin viscéral de la classe exploitée de prendre ses affaires en mains, aussi bien dans l'entreprise que dans la société. Face aux renoncements actuels, il apparaît utile et nécessaire de revenir sur cette problématique émancipatrice.

Il est à préciser que l'autogestion n'est pas une théorie figée ni un dogme, qu'elle ne se décrète pas. L'aspiration à ce principe reste actuelle et se manifeste aux quatre coins du monde. **Cette pratique doit être un fait, ici et maintenant, ou elle ne sera rien demain.**

Les auteurs insistent : ce livre n'est pas un acte de foi. C'est un outil pour enrichir la compréhension, la réflexion, les luttes pour inventer un autre futur : celui de l'émancipation sociale.

«DE l'AUTOGESTION : théories et pratiques» est paru aux Editions CNT-RP. 352 pages. 15 euros. Commande à : *CNT, Service librairie*, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris. Frais de port en sus.

La **CNT** (re)fait campagne depuis quelques mois pour la réduction du temps de travail. Dans le texte ci-dessous, un de ses militants a réuni les données disponibles au niveau international pour en déduire la nécessité de réduire le temps de travail à 30 heures par semaine, conformément à la tendance observée depuis près de deux siècles.

Partant de considérations analogues, le **MNCP** (**M**ouvement **N**ational des **C**hômeurs et **P**récaires), a rappelé sa revendication d'une semaine à 32 heures lors de la marche qu'il vient d'organiser du 15 juin au 6 juillet 2013.

Par contre, dans une analyse fouillée qu'il place délibérément dans le cadre national et qu'il a intitulée *«Droit opposable à l'emploi»* (voir encadré ci-dessous), le **M'PEP** (**M**ouvement **P**olitique d'**E**ducation **P**opulaire) aborde le problème du chômage sous un angle différent, en donnant la priorité à la création d'emplois dans le secteur non marchand, afin de répondre aux énormes besoins qui ne sont pas satisfaits dans le domaine du social, de la santé ou de l'environnement.

D'où que viennent l'étude et les propositions, la question des luttes qui contraindront les possédants à faire des concessions n'est que vaguement évoquée. Peut-être parce que le rapport de forces est actuellement défavorable au prolétariat qui subit ces dernières années, à rebours de l'Histoire, des augmentations plus ou moins déguisées du temps de travail. Il en subit, par exemple, par le recul de l'âge de départ à la retraite. Il s'agirait là de revendiquer une durée plus courte passée au travail, calculée sur l'ensemble de la vie dite «active». Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette revendication n'est pas nettement affirmée. Ni par les responsables syndicaux (et encore moins politiques), ni par celles et ceux qui s'apprêtent à engager la nouvelle bataille sur les retraites qui devrait débuter avec la manifestation du 10 septembre prochain.

Possible (mais lointaine ?...) synthèse : avec les luttes qui vont reprendre et s'intensifier, les projets du M'PEP vont pouvoir se concrétiser avec, simultanément, la mise en place d'une réduction mobile du temps de travail sur la semaine, l'année et l'ensemble de la vie active pour maintenir constamment un taux de chômage quasi nul malgré les gains de productivité...

Travaillons, tous-tes, moins, autrement

Une solution contre le chômage : réduire le temps de travail à 6 heures par jour – 30 heures par semaine !

En France et partout dans le monde le Capital nous fait travailler toujours plus pour gagner toujours moins ! Tandis que de fabuleux bénéfices sont générés, notamment permis par une productivité inégalée, l'offre de travail se réduit. Aussi, face au chômage et à la misère, le travail précaire apparaît comme une «aubaine» pour la jeunesse du prolétariat et pour les chômeu-r-ses.

Afin de palier en partie le manque d'emploi, une solution s'impose : réduire le temps de travail à 6 heures par jour, 30 heures par semaine, sans flexibilité, ni baisse de salaire !

Le chômage en France et en Europe

Selon l'INSEE(1), au sens du BIT (Bureau International du travail), le taux de chômage en France est estimé à 10,8%. Mais plus généralement c'est près de quatre millions de personnes sans travail qui souhaitent travailler(2) !

Des dirigeants politiques osent affirmer que ce taux est moins pire que celui de 1999 (alors de 11%). Manipulation ?... En tout cas le nombre de sans travail est supérieur à celui des années 90. Et ces chiffres ne prennent pas en compte le coût social irréversible pour l'ensemble de la société en terme de drame humain (misère et précarité sociale, délinquance, peur et haine de l'autre…).

Quant aux travailleurs précaires, l'INSEE en recensait 2,9 millions en 2009 : 400.000 intérimaires, 350.000 apprentis et 2.100.000 en CDD. Les précaires au sens strict, c'est-à-dire ceux dont le contrat est limité dans le temps, étaient estimés à 3,2 millions au 3ème trimestre 2012(3).

Avec plus de 26,5 millions de personnes sans emploi, le taux de chômage dans l'Union Européenne s'est élevé à 11% en avril dernier selon l'Office européen des statistiques Eurostat. Le nombre de chômeurs dans l'UE a augmenté de 104.000 entre mars et avril 2013. La progression est continue puisqu'en une année c'est 1,673 million de personnes qui ont perdu leur travail. Dans la zone euro, le taux de chômage a battu un record, avec 12,2% de travailleurs-euses sans emploi. Le chômage dans l'UE est marqué par des contrastes : parmi les États membres, les taux les plus bas ont été enregistrés en Autriche : 4,9%, en Allemagne : 5,4%, au

«Le droit opposable à l'emploi» du M'PEP

Pour le **M'PEP**, *«5 millions de personnes sont privées d'emploi, ce qui veut dire aussi que la France se prive de 5 millions de travailleurs qui pourraient produire de la richesse, répondre aux besoins des populations ou participer à de grandes orientations nationales comme la transition énergétique.»*

Refusant d'accepter que le capital accapare une part de plus en plus grande des revenus au détriment de ceux du travail, le **M'PEP** a procédé à une étude extrêmement précise des possibilités de financer *«le droit opposable à l'emploi pour tous»*. *«Une étude sans équivalent en France et peut-être même en Europe»*, affirme-t-il.

«C'est un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et repris par la Constitution de notre République : tout homme a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi (...) Cela ne pourra pas se faire sans des mesures radicales de transformation économique (...) Ces mesures seront prises par une nation souveraine, libérée des instruments de l'impérialisme mondial que sont le FMI et l'OMC et de leurs relais que sont l'Union européenne et la Banque centrale européenne.»

Pour plus d'infos, et pour accéder au texte complet sur *«le droit opposable à l'emploi»*, visitez le site du M'PEP : www.m-pep.org

Luxembourg : 5,6%, et aux Pays-Bas : 6,5%; les plus élevés en Espagne et en Grèce : 26,8% et au Portugal : 17,8%[4].

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'en 2010, seuls 5,5% des emplois étaient précaires en Grèce, alors qu'en Allemagne ce taux était évalué à 25,9%, soit plus d'un travailleur sur quatre. La «croissance» d'outre-Rhin est bien loin de profiter à toutes et à tous !...

Quelques chiffres (officiels) entre 2008 et 2010 ailleurs dans le monde

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) est l'institution chargée au niveau mondial d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail. Son rapport 2013 ne sera disponible que prochainement. A la lecture de son rapport 2010 on apprend qu'entre 2007 et 2009, ce sont 34 millions de personnes qui dans le monde sont venues grossir les rangs des sans-emploi. Pour 2009, le BIT a recensé 212 millions de chômeu-r-ses. Les estimations évaluent à plus d'1,5 milliard le nombre de travailleurs-euses en situation d'emploi vulnérable. 910 millions sont pauvres, soit 30% de la population active. 633 millions de travailleurs et leurs fa-

milles vivaient avec moins de 1,25 dollar/jour en 2008. Le taux de chômage des jeunes de 18 ans et plus atteignait 13,4% en 2009, soit une augmentation d'1,6 point sur une année (la plus forte hausse depuis 1991, année du premier recensement statistique). En parallèle, 215 millions d'enfants triment (soit 13,6), dont 80% ne sont pas payés ! En Afrique subsaharienne, on estime l'augmentation du taux de chômage à 8,2% en 2009; en Afrique du Nord le taux de chômage global a atteint environ 10,5% en 2009 et 2010; En Asie du Sud-Est, le taux de chômage a atteint 5,6% en 2009; en Europe Centrale et du Sud-Est (hors U.E.), le taux de chômage est passé de 8,3% en 2007 à 10,3% en 2009[5].

Plus de 600 millions de travailleurs/ses sont sans contrat (travail au noir, économie informelle…) et 214 millions sont migrants-es, ou déplacés-es (150 millions en 2000). 1 milliard de personnes sont sans abri, ou vivent dans des logements précaires, dont 100 millions d'enfants vivant dans la rue. Seuls 20% de la population mondiale bénéficient d'une couverture sociale «correcte» et plus de 50%, aucune.

Selon l'OIT le taux de chômage dans le monde serait de 6% en 2010. On peut en douter... Entre 8 et 10% de chômage en Afrique, nous dit-on... Alors que selon des ONG il y aurait près d'un milliard de chômeurs-es dans le monde...

Le temps de travail aujourd'hui en France

Pour le Capital, la valeur marchande du travail[6] qui exclut toute autre valeur (valeur sociale, valeur d'usage, valeur émancipatrice) est fondée non pas uniquement sur la règle de l'offre et de la demande, mais sur des valeurs abstraites,

Temps de travail : éléments d'histoire

- Dans les années 1830 on travaille de 15 à 17 heures par jour.
- 1841 : le travail des enfants de moins de 12 ans est limité à 8 heures par jour et à 12 heures pour les enfants de moins de 16 ans. Mais la loi sera enfreinte jusqu'au XX° siècle.
- Un décret de 1848 fixe pour la 1ère fois, la journée de travail à 12 heures. Le décret sera caduc sous la pression patronale. Un patron du textile enfonce le clou : «La science économique veut que l'homme, dû t-il y périr, doit toujours suivre le rythme de la machine qui, elle-même, pour assurer la prospérité, ne doit jamais s'arrêter.»
- La revendication des 8 heures apparaît en 1864, notamment au sein de la 1ère Internationale. Elle sera un combat permanent aux Etats Uni, et sera popularisée peu après en Europe.
- 1892 : limitation de la durée quotidienne du travail à 11 heures pour les femmes et les enfants, assortie de l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie (ça va pas durer).
- 1900 : la journée de travail est ramenée à 10 heures dans l'industrie, soit 70 heures/hebdo.
- En 1906 la loi Millerand organise progressivement la transition vers la journée de 10 heures. Si le repos dominical obligatoire est acquis, son application fera défaut.
- 1919 : la durée légale du travail est fixée à 8 heures/jour à raison de 6 jours/hebdo, soit 48 heures hebdo.
- En 1936, le mouvement de luttes et de grèves (avec occupations d'usines), impose la semaine de 40 heures et l'instauration de 2 semaines de congés payés. Le patronat ne décolère pas et crée la Confédération générale du patronat français, ancêtre du Cnpf et du Medef.
- En 1938 la désagrégation du Front populaire va permettre la remise en cause des 40 heures. Daladier promulgue un décret autorisant la semaine de 48 heures pour 3 ans. Puis la semaine de 60 heures est généralisée, la durée du travail atteint alors jusqu'à 11 heures/jour selon les cas.
- Au lendemain de la Libération de 1945, le gouvernement abroge les textes de Vichy sur la durée du travail promulgués durant la guerre. C'est officiellement le retour aux 40 heures légales ; avec la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires *«pour accroître la production»*, dans la limite de 20h/hebdo. Ces heures supplémentaires seront majorées sur le salaire : + 25% jusqu'à 48h et + 50% au-delà.
- 1946 : les branches d'industrie définissent leurs horaires de référence, souvent supérieurs à la durée légale du travail. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans.
- 1956 : 3ème semaine de congés payés. La victoire des métallos de Renault en septembre 1955 devient celle de tou-tes les salarié-es. En effet, la loi de mars 1956 fixe à 1,5 jour ouvrable/mois de travail la durée des congés payés.
- Mai 68 : Plus de 30 ans après le Front Populaire, les Accords de Grenelles fixent pour but de «mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir à la semaine de 40 heures» (sic).
- La loi du 16 mai 1969 étendra à tous les salarié-es les quatre semaines de congés payés obtenues en décembre 1962 par les ouvriers de Renault et que 85% du prolétariat du privé avaient arraché en Mai 68.
- 1982 : la durée légale du travail passe à 39h/hebdo, sans perte de salaire, et la 5ème semaine de congés payés est étendue. L'âge de la retraite est abaissé à 60 ans.
- Echec des négociations engagées en 1984 par le patronat sur la flexibilité du temps de travail.

suite page suivante >>>>>

de profit, de compétitivité, de concurrence, d'exploitation et de domination. La réduction du temps de travail a de tout temps été considérée comme inenvisageable par le patronat qui craint une baisse de ses profits.

En France cependant, à la fin des années 90, une RTT est adoptée. La réduction de quatre heures/semaine (temps légal) a permis de travailler moins avant que la flexibilité ne soit totalement efficace. Elle a permis également aux entreprises et aux services publics d'embaucher, selon une moyenne d'un/onzième de création d'emploi. Au final la RTT a donné du travail à 400 000 travailleurs-euses. Son aménagement au gré des accords de branches et des conventions collectives a surtout permis de flexibiliser, d'alimenter la productivité, d'entraîner un recul des acquis, de dégrader les conditions de travail et de stopper net les augmentations salariales au fur et à mesure desdits accords. Ajoutons que sur ces milliers de postes créés, bon nombre furent des contrats précaires. Par ailleurs, suite à ces lois Aubry, l'ère de l'*emploi aidé a* pris une proportion inquiétante.

Si la France est le seul pays qui a mis en place un temps de travail légal de 151,67 heures par mois, elle figure justement parmi les pays les plus productifs au monde (donc grâce à son *aménagement*). Quant à ses voisins, ils détiennent une durée conventionnelle hebdomadaire moyenne plus ou moins proche : en 2007 et par semaine, cela donne : en Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne et Slovénie 40h/semaine; en Irlande et Luxembourg 39; en Suède 38,8; en Slovaquie 38,7; en Autriche et Espagne 38,5; au Portugal 38,4; en Belgique, Chypre, Italie, République Tchèque 38; en Allemagne 37,6; en Finlande 37,5; au Royaume-Uni 37,2; au Danemark et aux Pays-Bas 37.

Ne soyons pas dupes, si en France des salariés-es ne dépassent pas les 35h/hebdo, d'autres, nombreux-ses, les dépassent. Le «taux légal» est sans cesse attaqué, comme tous les taux conventionnés, en Europe et partout dans le monde. Le chantage à la délocalisation pousse les syndicats «de négociation» à revoir le temps conventionnel de travail, avec «en prime» une réduction de salaire. Et il n'est pas anodin de préciser que des cadres, en France, travaillent jusqu'à 78 h/hebdo.

Le temps de travail dans l'UE et dans le monde

Au sein de l'UE, une directive de 2003[7] limite le temps de travail à 48h/hebdo (sur 4 mois, avec repos quotidien de 11h, repos hebdomadaire de 11h + 24h) pour les pays membres et quel que soit le secteur d'activité. Cette directive est attaquée. Grâce notamment à la dérogation obtenue par la Grande-Bretagne pour qu'elle puisse imposer ses normes : «l'opt out». Dès 2008 il permet d'échap-

Temps de travail : éléments d'histoire (suite de la page précédente)

- 1987 : la loi Seguin facilite le recours à la modulation des horaires de travail.

Evolution de la durée hebdomadaire de travail depuis 1848.

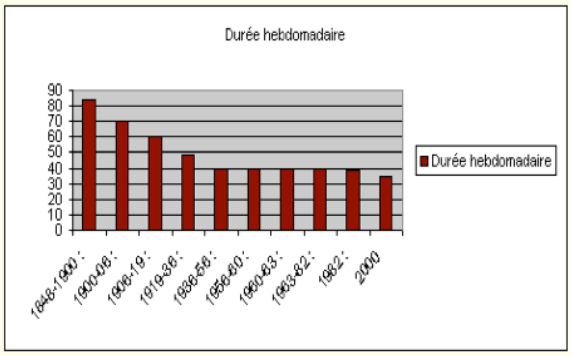

- 1993 : la loi quinquennale sur l'emploi introduit la notion d'annualisation du temps de travail.
- 1996 : la loi de Robien organise une réduction du temps de travail, en échange d'un abattement de la part patronale des cotisations sociales.
- 1998 : vote de la 1ère loi sur les 35 heures, dite «loi Aubry d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail», qui incite à la signature d'accords de branche, divisant la classe ouvrière.
- 1999 : du 5 au 15 décembre le vote final de la loi Aubry (dite) II.
- 1er janvier 2000 : les entreprises de plus de 20 salariés doivent appliquer les 35 heures.
- 1er janvier 2002 : passage aux 35 heures pour les entreprises de moins de 20 salariés.
- La «réforme» Fillon-Raffarin du 17 janvier, du 4 mai 2004 et du 31 mars 2005 porte le 1er coup au 35h.
- Le *«travailler plus pour gagner plus»* de Sarkozy est concrétisé par la loi Bertrand du 20 août 2008, en contradiction, par certains aspects, avec la Charte européenne des droits sociaux. Le contingent annuel légal d'heures supplémentaires reste fixé à 220 heures comme auparavant, mais en cas d'accord de branche ou d'entreprise il peut être fixé à un niveau supérieur sans accord de l'Inspecteur du Travail et sans droit à repos compensateur obligatoire; l'employeur peut, de sa seule autorité, organiser la variation du temps sur 4 semaines.
- De 2000 à 2008 : Le forfait jour inclus dans l'ARTT Aubry II prévoit que les cadres ont 217 jours/an de travail. C'est négocié par branche, ou par accord étendu. Les heures dépassant le forfait sont considérés comme des heures supplémentaires à rémunérer ou à récupérer.

Puis ce forfait passe à 218 jours en 2003 avec la loi Fillon II, avec accords d'entreprises. Puis on passe à 235 jours/an en 2008. «Assoupli», le temps de travail augmente et son aménagement accroît la flexibilité ! Bonjour la flexsécurité ! En 2005 (sous Villepin) le forfait jour sera élargi aux non cadres.

Les élus ont beau affirmer que les 35 heures légales ne seront pas abrogés, les diverses lois promulguées depuis Aubry II ont bien pour but de tordre le cou à la RTT.

- 2013 est un très bon cru pour le patronat français. L'ANI est né après un accord entre partenaires sociaux et la signature de la CFDT, de la CFE-CGC et de la CFTC. L'UNSA (non participante) applaudit cette fulgurance propre à placer le prolétariat français sur les starting block de la compétitivité.

Une entreprise quelconque pourra jouer avec souplesse sur le temps de travail afin de préserver sa compétitivité. Sous la menace d'un plan social le temps de travail peut être réduit avec baisse de salaire, ou augmenter sans augmentation salariale : compétitivité oblige ! En son nom on précarise davantage avec un nouveau contrat de travail : le contrat intermittent à durée indéterminée.

Le travail à temps partiel explose… Aussi, une nouvelle lutte pour la réduction du temps de travail est impérative, sinon nous pouvons compter sur un (parmi d'autres) mauvais présage : le deuil des 35 heures !

J.C.

per aux 48 heures et peut s'appliquer dès lors que le salarié donne librement son accord à l'employeur. «L'opt out» n'est assorti d'aucune limite au temps de travail si ce n'est un plafonnement hebdomadaire à 60 ou à 65 heures, dans le cas où le temps d'astreinte ou de garde est effectué sur le lieu de travail. Si en 2000, le Royaume-Uni était seul à utiliser l'opt-out, seize États membres le font à présent selon des modalités différentes d'un pays à l'autre : Cinq États (Bulgarie, Chypre, Estonie, Malte et Royaume-Uni) permettent son utilisation, quel que soit le secteur. Onze États (Belgique, Tchéquie, France, Allemagne, Hongrie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Espagne) permettent une utilisation plus restreinte, limitée à des secteurs particuliers ou à des emplois qui comportent des périodes de garde fréquentes.

Certains États fixent des limites pour la durée hebdomadaire de travail moyenne des travailleurs visés par

«l'opt-out» (de 51h en Espagne, à 72h - y compris les périodes de garde - en Hongrie). Sept États ne prévoient aucune limite explicite pour cette catégorie de travailleurs. Selon la Commission de l'UE la plupart des membres de l'Union ne prévoient aucun suivi ni enregistrement du temps de travail et, dans la majorité des cas, le consentement libre du salarié ne semble pas effectif. Impossible dans ces conditions de contrôler quoi que ce soit[8].

Les secteurs les plus sensibles à «l'op-out» : le commerce, le transport, ainsi que les services dont les postes ont des astreintes : santé, pompiers, etc. Au delà de ces cas particuliers, la généralisation de temps supplémentaire au travail non compté et/ou non comptabilisé se multiplie comme le chiendent au printemps.

Près d'un siècle après l'adoption de la première norme internationale relative au temps de travail (suite aux combats pour «Les 8h/jour») une nouvelle étude du BIT estime qu'un-e travailleur-euse sur cinq dans le monde – soit plus de 600 millions de personnes – continue à travailler plus de 48 heures par semaine. L'organisme indique qu'environ 22% de la main-d'œuvre mondiale, soit 614,2 millions de travailleurs, sont astreints à des durées de travail excessives. C'est le moins qu'on puisse dire : entre 10 et 13h/jour au Japon (taux moyen officiel), entre 10 et 12h aux E.U., etc. Des centaines de milliers de personnes travaillent entre 10 et 13h comme des esclaves dans les *zones franches* (où le droit de cuissage est quotidien, les syndicats pourchassés sinon interdits, avec toujours la complicité des autorités politiques). En Chine où la semaine de travail serait de 40 heures, aucune réglementation légale ne définit son temps. Combien d'enfants dans le monde dépassent très largement les 40h/hebdo ?! Quant au travail informel, il n'est comptabilisé dans quasi aucune statistique, là le temps de travail ne compte pas, ni dimanche et ni jour férié, encore moins des congés.

Pour une réduction du temps de travail partout dans le monde : exigeons, imposons !

La revendication internationale pour la réduction et le partage du temps de travail doit permettre de reconstruire un mouvement ouvrier en déconfiture sur le plan international. La classe ouvrière mondiale doit s'imposer. Le droit du travail être un fait historique et non un «droit» juridique mis en place par des législations, mais bien constitutif de la place indiscutable et principale que tient le prolétariat dans le mode de production mondialisé où il faut réussir à homogénéiser le temps de travail.

Le travail salarial n'excédera pas 6h/j – 30h/hebdo – 1410h/l'an (5 semaines de congés payés, jours fériés non compris et dimanche jour de repos obligatoire - ou un autre jour selon les coutumes…). Ce temps de travail sera non flexibilisé, ou uniquement à l'avantage du/de la travailleur-euse. Sa réduction ne sera pas établie au détriment du salaire. Au contraire, pour les plus démunis, des augmentations de salaires seront exigées selon les pays et selon les besoins d'existence élémentaires qui font tant défaut de par le monde. La réduction du temps de travail doit permettre de partager l'emploi et non d'accroître la productivité, la pénibilité, avec une dégradation des conditions de travail.

Réduire drastiquement le temps de travail afin de le partager, n'équivaut pas à trimer jusqu'après 60 ans. 35 années de travail et de cotisations retraites doivent suffire (…) !

La revendication du temps de travail et de son partage ne fera pas de l'ombre à de nombreuses autres exigences: contre la dette, pour un Smic Européen, des conditions de travail améliorées, enfin et surtout une protection sociale pour tous et toutes, avec ou sans emploi, avec ou sans papiers, sans discrimination de genre, de race, de classe, etc.

Mais rien ne sera possible sans une reprise en main de la lutte des classes; une construction internationaliste de lutte des classes, de préférence indépendante des partis politiques et des institutions soi-disant démocratiques, mais en réalité supplétifs de la bourgeoisie et du capitalisme, privé ou d'Etat. Des réseaux solides sont à construire pour concrétiser la solidarité et la fraternité internationale, quelles que soient les origines idéologiques des camarades.

Jano Celle

1) www.insee.fr/fr/ppp/comm_presse/comm/Communique_presse_060613.pdf

2)www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14. Ce sont les chiffres officiels, contestables et contestés.

3) www.inegalites.fr/spip.p#23C0B3

4) www.touteleurope.eu/.webloc

5) www.ilo.org/.webloc

6) La valeur marchande du travail, réalité historique, est dissoute dans la novlangue pour imposer une fausse vérité : tout comme pour les «charges sociales», les rapports capitalistes marginalisent la valeur sociale du travail pour n'en extraire que son coût. Déduction capitaliste, ce coût est une charge; toujours trop chère pour les gestionnaires, il serait responsable du chômage…

7) Journal Officiel de l'UE; 18/11/2003.

8) Sur l'opt-out : source : OIT.

Réduction du temps de travail : un rapide calcul

En France, en novembre 2012 il y avait 25,8 millions d'emplois (dont 3 millions d'indépendants-tes).

Réduire le temps de trime de 5 heures par semaine correspond à une moyenne d'un peu plus de 14% de baisse du temps. Pour faire une rapide estimation on constatera que passer de 35 à 30 heures, doit permettre (sans flexibilité ajoutée) de produire 14% des 37.620 millions d'heures/an travaillées (Nb de salariés x 1650 h/an). Soit, en prenant en compte 30h/hebdo : 3.735.000 embauches !!!

Certes, l'estimation n'est guère précise et ne prend pas en compte certains paramètres. Elle suffit cependant à montrer que près de quatre millions de personnes sont interdites d'emplois parce qu'il est dans l'intérêt des patrons de ne pas partager le travail !

J.C.

Dettes publiques : l'action, c'est pour quand ?

La revendication d'annulation des dettes publiques fait peur. Elle semble effrayer autant les élus que les simples «citoyens». Elle fait même hésiter des militants qui se disent pourtant «anticapitaliste»...

Le Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques - qui s'est constitué dans le Haut-Rhin il y a près de deux ans – en a fait l'expérience. Il n'a pas trouvé pour l'instant d'autres collectifs suivant une démarche analogue à la sienne[1]. Les collectifs nés dans le sillage d'une pétition nationale pour demander un audit de la dette publique, ne sont plus aujourd'hui très nombreux, ni très actifs. Au départ, l'idée de l'audit a pu séduire «l'expert» ou/et le «pédagogue» qui sommeillent chez certains militants. Devant l'aridité, la technicité et l'ampleur de la tâche, et surtout face à la forte hostilité sécrétée par un système qui se défend lorsque l'on touche à un de ses piliers, ces militants paraissent avoir mis la pédale douce, s'ils ne se sont pas découragés.

Quelques audits de dettes locales ont cependant été tentés et partiellement accomplis. Les actions menées ont presque toujours concernées les seuls emprunts «toxiques».

Le Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques a d'emblée souligné que **les mécanismes qui sont à l'oeuvre dans le fonctionnement des dettes publiques provoquent une répartition aberrante et scandaleuse des richesses produites**. C'est cela qu'il faut combattre.

Pour ***Le Conseil Popu 68*** il n'est pas vraiment nécessaire de consacrer beaucoup d'énergie à la réalisation de l'audit d'une dette locale : les informations parues dans la presse suite à un débat mené au sein d'une collectivité territoriale, la recherche de la ligne budgétaire indiquant le montant de la dette et des intérêts annuels, ou la lecture d'un rapport de la Chambre Régionales des Comptes peuvent suffire à se faire une idée relativement claire de la situation[2]. On constate d'ailleurs que dans la plupart des cas le niveau d'endettement des collectivités locales est comparable, en pourcentage du budget, à celui que l'on connaît au niveau national.

S'appuyant sur ces données et sur l'actualité, *le* ***Conseil Popu 68*** **a demandé un moratoire immédiat sur certains éléments de quelques dettes** (essentiellement celle de Mulhouse, celle du Haut-Rhin et celle de la région Alsace) faisant observer que le non remboursement d'intérêts ou d'une partie du capital permettrait le financement d'un projet d'intérêt général (en l'occurrence, ce qui a été demandé, c'est l'extension de la gratuité des transports publics), et forcerait aussi les créanciers à se justifier[3]; l'audit viendrait d'eux, tout naturellement.

La «légitimité» de la démarche ? Elle se situe à la fois dans la définition d'un objectif socialement utile - une «richesse» est mise à la disposition de tous au lieu d'être accaparée par quelques spéculateurs - et dans «l'illégitimité» des éléments de la dette concernés par le refus de paiement : il faut viser d'abord les emprunts toxiques, les organismes financiers les plus douteux qui disposent de succursales dans les paradis fiscaux (ou, comme Dexia, qui ont déjà ponctionné fortement le contribuable), les intérêts versés aux banques les plus florissantes, etc... Le choix est large si on ne se laisse pas attendrir par les «gens de bon sens» ou les «bons experts» qui vous supplient de ne rien dire et de ne rien faire par respect de la «légalité» et des «petites économies» des «petites gens» détentrices d'un livret A ou d'une assurance-vie. Quand ces «gens de bon sens» et ces «bons experts» auront la rigueur de réaliser un audit digne de ce nom - c'est à dire quand ils prendront la peine d'évaluer le montant exact des préjudices que subiraient les «petites gens» - alors, on commencera à écouter leurs leçons !

Vous trouverez ci-contre le texte que le ***Conseil Popu 68*** essaie de faire parvenir aux futurs candidats aux municipales dans le 68. Il n'y en a pas beaucoup qui vont apprécier, puisqu'on les incite à faire preuve de rigueur... politique face aux intérêts dominants. Pour ceux qui ont toujours cru, ou voulu croire, au caractère «apolitique» des élections municipales, c'est dérangeant. Ce texte, ainsi que tous les autres produits par ***le Conseil Popu 68*** sont disponibles pour diffusion sur notre site www.acontrecourant.org. Un texte interpellant les électeurs devrait paraître d'ici la fin août. Nous le mettrons aussi en ligne.

Merci de nous faire connaître toute initiative analogue, pour que nous puissions en reparler dans nos prochains numéros.

1) Si vous en connaissez, merci de les signaler à courrier@acontrecourant.org

2) Un site officiel, d'accès gratuit, fournit les données essentielles pour toutes les communes de France. On y trouve notamment le montant de la dette par habitant, ainsi que tous «Les Comptes des Communes et des groupements à fiscalité propre» (http://www.collectivites-locales.gouv.fr/).

*3) Voir le texte **«L'audit : un compromis «citoyen» entre bourgeoisie éclairée et encadrement»**, paru dans le n° 228 d'ACC (octobre 2011) et en ligne sur notre site, catégorie «dettes publiques».*

Aux (futurs) candidats aux prochaines élections municipales...

Vous allez certainement présenter un «projet» aux électeurs, en sous-entendant que vous avez la capacité de le financer. C'est à dire que vous allez peut-être faire ce qu'a fait François Hollande (et d'autres avant lui, à des degrés divers) : vous allez faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir.

Etant donné que l'Etat donne une priorité absolue au remboursement de la dette, toutes les collectivités locales seront confrontées dans les mois et les années qui viennent à une baisse des dotations qui leur seront allouées. De plus, pour l'immense majorité des communes, cette baisse de dotation va s'ajouter aux difficultés qui résultent de leur propre endettement.

Présenter une candidature en cachant ces réalités n'est ni moralement justifiable ni politiquement responsable. Car c'est participer à une nouvelle opération de manipulation des électeurs qui, une nouvelle fois trompés, et sans idée claire sur les vrais responsables de la situation, céderont alors en grand nombre à la tentation de désigner des bouc-émissaires. L'extrême-droite n'attend que cela.

On peut espérer un autre choix de votre part : celui qui consisterait à décrire durant votre campagne électorale les origines de ces restrictions budgétaires. Mais, pour faire ce choix, il faudra avoir la rigueur et l'audace politique de dénoncer clairement la priorité donnée aux remboursements des dettes

publiques, pour ensuite, en cas d'élection, agir en donnant la priorité à l'humain.

Si choisir l'intérêt général au détriment de l'intérêt des banquiers et des spéculateurs n'est pas facile dans le contexte idéologique actuel, la décision concrète qui doit en découler est simple dans son principe : il suffira de proposer un moratoire sur au moins une partie des dettes de la commune, puis de les soumettre à un audit. Les sommes immédiatement économisées fourniraient alors de quoi financer le «projet» présenté aux électeurs.

Pour vous qui avez l'intention de vous présenter aux suffrages des électeurs, comme pour les électeurs eux-mêmes, cette façon de faire donnerait l'occasion d'effectuer un exercice de démocratie planificatrice et l'occasion de souligner l'importance d'une mobilisation forte pour qu'aboutisse un «projet» digne de ce nom. Ce serait aussi l'occasion de faire comprendre le caractère illégitime de la plupart des dettes publiques. Ce serait l'occasion de lever un tabou en mettant en lumière l'énorme mystification qui entoure la notion de dette publique; une mystification qui génère résignation et fatalisme, ces poisons qui paralysent notre vitalité démocratique. Ce serait l'occasion de mettre en lumière ces mécanismes financiers infernaux qui provoquent un partage scandaleusement inégalitaire des richesses produites. Ce serait l'occasion de rappeler que ces mécanismes nous conduiront inexorablement au désastre s'ils ne sont pas combattus à temps. Ce serait l'occasion de rappeler que ce désastre est proche et déjà bien réel dans quelques pays et municipalités (voir, par exemple, la ville de Detroit aux Etats-Unis).

Et, la crise une fois venue, vous ne seriez pas dépourvu pour proposer une issue positive, réfléchie et immédiatement utilisable. Ce sera bien utile face aux régressions que tenteront d'imposer l'extrême-droite et tous ceux qui profitent du système.

«Le Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques» a déjà interpellé les élus des communes et du Conseil Général du Haut-Rhin pour leur suggérer de décider un moratoire sur certaines dettes publiques et d'utiliser les sommes ainsi économisées pour étendre rapidement la gratuité des transports publics à toute la population (les courriers qui leur ont été adressés sont disponibles sur le site www.acontrecourant.org, catégorie «dettes publiques»; voir notamment la lettre envoyée au Président du Conseil Général et celle envoyée aux élus municipaux des communes du 68). Ces élus, pour la plupart, n'ont pas daigné répondre (à l'exception du Président du Conseil Général). Il est probable qu'une grande partie d'entre eux s'apprêtent à faire un nouveau tour de piste électoral en se gardant bien de décrire la gravité de la situation. Il est en effet plus facile de soigner sa popularité et son égo en prétendant qu'on a davantage de talents et de compétences que ses concurrents d'autres listes, que d'aborder les problèmes de fond en affrontant les puissants qui accaparent les richesses et nous conduisent au désastre.

Le ***«Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques»*** va poursuivre ces prochaines semaines sa campagne d'information et de propositions qui dure depuis deux ans en alertant les électeurs et en diffusant une lettre ouverte qui émane d'un collectif d'associations qui interpelle le Premier ministre.

Si ces associations ne mentionnent pas explicitement le problème des dettes publiques, elles en décrivent clairement les conséquences catastrophiques dans le domaine qui les préoccupe. Aucun élu, aucun candidat politiquement cohérent et ayant le sens de ses responsabilités ne devrait se dérober face à une telle interpellation.

Il nous semble même qu'après avoir lu cette lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault. vous ne devriez pas être loin de partager l'avis du ***Conseil Populaire 68*** sur l'impérieuse nécessité de décider un moratoire, suivi d'un audit, sur les dettes publiques...

Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques

La lettre ouverte du collectif des Associations Citoyennes au Premier ministre.

Le Conseil Popu 68 évoque une lettre ouverte adressée à Jean-Marc Ayrault par un ***«collectif d'associations citoyennes»***. Sans évoquer clairement le problème des dettes publiques qui ont amené le gouvernement à pratiquer «*l'austérité*», ces associations soulèvent néanmoins des questions qui devraient intéresser tous les élus et tous les candidats. Extraits :

Monsieur le Premier ministre,

Le gouvernement vient d'annoncer 14 milliards d'euros d'économies à réaliser en 2014. Les associations sont directement visées par ces restrictions budgétaires qui font courir un énorme risque sur l'apport financier qu'elles reçoivent sous forme de subventions publiques. En effet, tous les ministères sont touchés par l'austérité, et les restrictions des dotations de l'État aux collectivités territoriales sont telles qu'elles ne peuvent qu'amener ces dernières à concentrer leurs ressources sur les dépenses contraintes, au détriment de la vie associative et de la démocratie. (...)

Pour celles des associations qui emploient des personnels permanents, ce serait une véritable catastrophe qui se traduirait, sur le territoire national, par un ***énorme «plan social»*** *plus important encore que ceux qui touchent l'industrie et les services, d'ampleur équivalente à celle des reconversions industrielles des années 80. Des dizaines de milliers d'emplois seraient supprimés, sans aucune compensation. Partout, des dizaines de milliers de petits liens fragiles constituant le tissu social risqueraient d'être rompus. Leur destruction contribuerait directement au renforcement de la désespérance par rapport à la démocratie, notamment dans les zones rurales et les quartiers, comme le montreraient certainement les prochaines élections si rien n'était fait pour y porter remède.*

En outre, l'économie réalisée par l'Etat à cette occasion ne serait qu'illusion : ***combien de dépenses nouvelles généreraient les 14 milliards d'économies annoncés ?*** *(...)*

Pour tout savoir sur ***le Collectif des Associations Citoyennes*** : www.associations-citoyennes.net 15 avenue Robert Fleury 78220 Viroflay (tél 01 30 24 07 73).

25 territoire préparent la mobilisation qui devrait culminer les 21 et 22 septembre par un pique nique géant, à caractère festif, culturel et revendicatif dans des lieux symboliques. (contacter le 06 08 18 48 96 ou le 06 99 39 91 67)

L'intégralité du communiqué de ces associations est disponible sur le site d'ACC (www.acontrecourant.org), catégorie «dettes publiques».

Comme son titre l'indique, le livre de Patrick Saurin ***«Les prêts toxiques - Une affaire d'Etat»*** (déjà évoqué dans notre dernier numéro), est essentiellement consacré aux **prêts toxiques**. Combattre cet aspect caricatural des dettes publiques locales est nécessaire, vu les sommes considérables en jeu : près de 19 milliards. Certains vont considérer que c'est suffisant et qu'une dette un peu «moralisée» devient acceptable. Ce n'est pas une raison pour se dispenser de lire cet ouvrage qui apporte des idées pour des actions qui ne se limitent pas à la condamnation des excès de quelques banquiers voyous.

Proposez ce livre aux élus locaux qui n'ont rien remarqué lorsque leur Maire ou leur Président de Conseil Général ou de Région (inspirés par qui ?) leur ont fait avaler des emprunts joliment appelés *«structurés»* (!). Soit dit en passant, il y aurait beaucoup de questions à poser sur la «démocratie» locale et les qualités de ceux qui prétendent l'incarner. En voilà une : pourquoi certains élus grugés n'ont même pas été capables de chercher à compenser leur défaillance en déposant une plainte avant la date limite (18 juin 2013) contre Dexia et d'autres banques dites «de contrepartie» ?

Proposez aussi ce livre aux candidats aux municipales qui prétendent vouloir faire mieux que les sortants. Et si vous pensez qu'ils ne feront pas l'effort de se le procurer, offrez-leur le résumé ci-dessous composé d'extraits d'une analyse disponible sur le blog de Didier Epsztajn.

«Les prêts toxiques. Une affaire d'État. Comment les banques financent les collectivités locales»

(Paru chez Demopolis (CADTM), 270 pages, 15 euros)

(...) L'ouvrage est organisé autour de cinq grandes thématiques : – le mécanisme des prêts toxiques; – les effets des prêts toxiques; – les responsabilités des différents acteurs; – les carences du cadre législatif; – les actions contre les prêts toxiques. (...)

[Après une longue phase de libéralisation qui a débuté en 1973 et que le Parlement a accompagnée], c'est en 1982 que la loi de décentralisation «*accorde la liberté d'emprunter aux autorités décentralisées, dispensées désormais du contrôle a priori de l'autorité de tutelle*». En 1984, la loi bancaire met fin «*à la spécialisation des banques*». Comme le souligne Patrick Saurin : «*Il est intéressant de relever que les mouvements de déréglementation touchent simultanément les banques et les collectivités pour les amener dans la sphère des marchés financiers régis par la loi du profit*». Nous sommes ici loin des légendes du marché atemporel et quasi «naturel». C'est bien l'État, les gouvernements par choix politiques néolibéraux, qui produisent les conditions du fonctionnement de ces marchés.

(...) De nouvelles normes comptables, assurant la fluidité des transactions pour le seul intérêt des actionnaires ont été instaurées.

Les prêts toxiques grèvent les capacités des institutions publiques locales. «*Le système de la dette publique est un subtil mécanisme de transfert de richesses du plus grand nombre vers quelques riches détenteurs de capitaux, mécanisme qu'il est urgent d'abolir*». Le «robin des bois» néolibéral vole les pauvres pour redistribuer aux riches !

Dans son livre, Patrick Saurin examine le financement des collectivités locales, les montages hasardeux, les prêts toxiques et insiste sur le fait qu'il «*n'y a aucune obligation absolue et inconditionnelle*» aux remboursements. D'où «*La mise en place d'un audit des dettes publiques pour identifier ces dettes illégitimes est donc tout à fait pertinente*».

Dans ce livre très détaillé, l'auteur analyse, entre autres, les «produits structurés» se transformant en «produits toxiques», voire en «prêts extorquants» ou «prêts léonins», la dissociation des contrats «de couverture» de l'opération couverte (les instruments dérivés), les bonifications de taux les premières années et leur envolée dans le temps, les clauses exorbitantes et très dissuasives de sorties (soulte). Il met l'accent sur le caractère spéculatif de ces opérations, le transfert du risque sur les emprunteurs, la dissémination de la toxicité par la titrisation, l'absence de transparence, et le rôle particulier de la banque DEXIA.

Patrick Saurin aborde les responsabilités des différents acteurs, «*les élus entre crédulité, incompétence et turpitude*» (éventualités de «*délit de corruption passive et de trafic d'influence*», «*délit de prise illégale d'intérêts*» et pour les banques «*délit de corruption active*»), le trésorier-payeur démuni, le préfet pas informé, la chambre régionale des compte en difficulté ou l'État aux abonnés absents… En somme, des opérations bancaires sans contrôle. L'auteur explique pourquoi le cadre législatif est défaillant et comment les établissements financiers n'ont pas respecté leurs obligations en matière de déontologie. Il revient en détail sur les conditions «nécessaires» des contrats : bonne foi, absence de dol, consentement, capacité de contracter, détermination de l'objet et cause licite de l'obligation…

En absence de ces conditions, les collectivités peuvent agir au civil (les prêts peuvent être annulés, des dommages-intérêts envisagés), et au pénal (délit d'escroquerie). (...)

L'état des lieux est plus que préoccupant. Patrick Saurin n'en reste pas au constat, il décrit des actions possibles à entreprendre. Il revient sur le fait qu'une «*part significative de la dette des collectivités est suspecte d'illégalité ou d'illégitimité*» ce qui permet de revendiquer son annulation, d'où le rôle nécessaire des collectifs locaux pour un audit citoyen de la dette publique.

(...) En conclusion l'auteur revient sur la responsabilité des dirigeants des banques : «*une véritable arnaque, avec cette circonstance aggravante qu'il s'agit d'une opération préméditée destinée à augmenter leurs marges de façon cachée*». Patrick Saurin préconise, entre autres, la définition d'un cadre réglementaire, la limitation des possibilités d'emprunt, la transformation de la totalité des prêts structurés en prêts «classiques», la possibilité de prêt directs, à taux zéro ou faible, par la Banque centrale à l'État et aux collectivités publiques locales, la réservation du recours à l'emprunt à la seule compétence des conseils et des organes décisionnels.

Sans oublier la discussion nécessaire sur la toxicité du capitalisme lui-même.

En annexe, on trouve deux textes : «*Auditer la dette de sa collectivité*» et «*Auditer la dette de son hôpital public*».

Didier Epsztajn

Vive la banqueroute !

Un ouvrage à déconseiller à ceux qui pensent pouvoir facilement réguler et corriger les excès des dettes publiques. L'Histoire a montré en effet qu'à côté de l'utilisation de l'impôt, de la dévaluation, de l'inflation, c'est surtout la banqueroute qui s'est imposée comme la seule solution possible. En dix brefs récits, ce livre raconte comment nos grands hommes (Sully, Colbert, Talleyrand, Poincaré, etc) ont régulièrement choisi, tout simplement, de ne pas payer rentiers et banquiers. Comment ces rois, ces ministres, furent plus radicaux dans leurs actes que ne le sont aujourd'hui Attac ou Jean-Luc Mélenchon dans leurs discours. Contre le fatalisme, l'Histoire est une arme !

«Vive la banqueroute !» de François Ruffin est paru chez Fakir Editions. 134 pages. 6 euros.

La classe dominante ne se contente pas de combattre la protection sociale. Jamais à court d'imagination, elle a réussi à en tirer du profit en mettant en place un dispositif juteux et peu connu : la ***«dette sociale»*** et sa gestion par la CADES et l'ACOSS. Cet aspect un peu technique des dettes publiques est décrit par Pascal Franchet (membre du CADTM France) sur le site du CADTM dans un texte dont on publie des extraits ci-dessous. Les revendications à mettre en avant pour que l'arnaque cesse n'ont pas été oubliées. Il reste à créer le rapport de forces... Au moment de la prochaine bagarre sur les retraites, peut-être ?...

Pour en finir avec la *«dette sociale»*

(…) Les différentes caisses de Sécurité Sociale doivent leur financement à l'ACOSS (agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale), surnommée aussi «banque de la Sécu» qui tire l'essentiel de ses ressources des collectes des URSAFF en charge du recouvrement des cotisations et de la CSG. La gestion se fait par l'intermédiaire de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale).

Les besoins au quotidien des caisses pour payer les prestations peuvent se trouver en décalage avec les rentrées de cotisations, de CSG et autres. L'ACOSS a donc besoin de fonds pour de courtes périodes. Jusqu'il y a peu (2004), l'ACOSS se finançait essentiellement auprès du Trésor public et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Aujourd'hui, le financement au quotidien ou exceptionnel de la protection sociale dépend majoritairement des marchés spéculatifs. Il en résulte une situation à haut risque pour la pérennisation de la protection sociale. Et à coût élevé : selon la Cour des Comptes, pour la période 2003-2010, la somme des **intérêts payés par l'ACOSS s'est élevée à 2,6 Mds** !.

Il faut procéder à un audit de ces dettes. Celles qui résultent de pratiques contraires à l'intérêt général doivent être déclarées illégitimes et être annulées. Tout comme pour la dette de l'Etat et celles des collectivités locales, il est totalement inique que les financements nécessaires au fonctionnement de la protection sociale dépendent des marchés financiers.

Supprimer la CRDS et la CADES et annuler la «dette sociale»

Il n'y a pas de «budget» de la protection sociale. Le Parlement vote depuis 1997 une loi de financement et un Objectif National de Dépenses. Financement et objectif ne font pas un budget. En l'absence de budget, pas de déficit, mais un besoin éventuel de financement; En effet, on ne peut programmer à l'avance ni les recettes, ni les dépenses qui ne sont pas nettement prévisibles (demande de soins ou nombre de chômeurs à indemniser...).

Depuis 1980, les différentes caisses ont des comptabilités séparées et l'obligation d'avoir des comptes à l'équilibre. Il s'agit là d'une hypocrisie à la fonction purement idéologique qui renvoie à l'ACOSS de pourvoir aux besoins de financement, donc de pallier aux carences de l'État.

Jusqu'en 1996, ces besoins éventuels de financement étaient comblés par des dotations du budget de l'État. Si les budgets de l'État étaient insuffisants (déficits depuis 1974), cette charge augmentait la dette du Trésor comme pour les autres besoins de financement de l'Etat.

Avec la création de la CADES, une rupture est consommée. La CADES emprunte en lieu et place de l'État. C'est plus juteux pour les financiers car les emprunts de la CADES sont réalisés à des taux d'intérêt supérieurs à ceux de l'Agence France Trésor qui gère la dette de l'Etat.

Il faut faire disparaître la CADES qui est un puits sans fonds - la dette que l'État lui a transféré ne cesse d'augmenter - et sans fin : elle devait disparaître en 2009 et est actuellement prévue jusqu'en 2025, pour l'instant… **Elle enrichit surtout ses créanciers, par les intérêts versés : 38 Mds d'€ de 1996 à 2011 !!!** Elle permet aussi le blanchiment de sommes aux origines douteuses et incontrôlées au Luxembourg, à la City de Londres et sur d'autres places financières.

La «dette sociale» est en fait une dette de l'État qui «oublie» de remplir son rôle. La CRDS ne trouverait plus de justification s'il n'y avait pas de dette sociale. Les autres impôts et taxes «affectés» pourraient être également remis en cause. Car c'est le budget général, alimenté par une fiscalité redistributive, et non des impôts indirects «affectés», qui doit répondre aux besoins éventuels de financement. L'abrogation de la CRDS, ce serait 0,5% de salaire net en plus, immédiatement.

Supprimer les exonérations et exemptions de cotisations patronales

Les mesures d'exonération et d'exemption de cotisations sociales ont comme justification commune le poids «insoutenable des charges sociales». **Les exonérations représentent environ 30 Mds d'€ en 2011** (+55% par rapport à 2002) dont 10% (les exonérations ciblées non compensées) n'est pas reversé à l'ACOSS chaque année.

Chaque année, environ 10% du total des exonérations n'est pas compensé. C'est ce qu'on appelle les «exonérations ciblées non compensées». **Cumulées**

depuis 1992 jusqu'en 2011, elles représentent plus de 41 Mds (chiffres ACOSS). Si ces reversements étaient effectués, cela améliorerait très sensiblement les comptes de l'ACOSS et sa capacité de financement. On peut rajouter les pertes de recettes pour la protection sociale représentées par **une quinzaine d'exemptions diverses est estimée à 9 Mds par an**.

Les exonérations compensées sont un véritable maquis. On comptait en 2010 environ 68 mesures diverses d'exonérations et d'exemptions. Parmi elles, une trentaine donnent lieu à compensation financées par des impôts et taxes diverses «affectées» (ITAF). Les ITAF = un outil de transfert sur les ménages. A abroger !

Leur examen montre en effet que ces impôts indirects sont payés majoritairement par les ménages qui sont victimes d'un véritable hold-up de l'État au seul profit des entreprises. Il faut y mettre fin ! **La suppression des impôts et taxes «affectés», c'est plus de 28 Mds d'€ (chiffres 2011) récupérés immédiatement par l'ensemble des ménages**.

Il ne suffit pas d'avoir raison pour faire aboutir des propositions. Cela oblige un support indispensable : l'engagement unitaire du mouvement social, associations, syndicats et organisations politiques, pour construire la mobilisation et créer le rapport de forces nécessaire pour qu'elles deviennent réalité.

Rencontres et lectures à contre courant

Le porte-monnaie

Et si le système bancaire et boursier se grippait au point de rendre l'outil monétaire inopérant ? Le monde s'écroulerait-il sans la clef de voûte de l'argent ? L'auteur imagine une hyperinflation mondialisée qui contraint brutalement la société à se réorganiser, pour survivre sans euros, sans dollars, sans yens sonnants et trébuchants ! Un immeuble d'une ville de province sert de cadre à cette hypothèse. Il est occupé par un notaire, un menuisier, une institutrice, un escroc notoire, un commissaire de police etc., chacun vivant la crise à sa manière, comme un drame ou une opportunité, avec espoir ou angoisse.

Fable philosophique, fiction politique, vision prémonitoire ? C'est en tous les cas, un exercice pratique et concret, une vivante projection imaginaire, bien loin de toutes les idéologies dominantes et de tous les impératifs économiques qui nous gouvernent…

«Le porte-monnaie – Une société sans argent ?» de Jean-François Aupetitgendre est paru aux Editions Libertaires. 140 pages. 11 euros.

La fabrique du Paris révolutionnaire

Comment Paris, ville cosmopolite, polie et prospère, centre européen des savoirs et de la tolérance, a-t-elle pu donner naissance, à la fin du XVIIIe siècle, à une révolution radicale ?

Ce livre essaie de comprendre la singularité de la Révolution française. Durant la première moitié du XVIIIe siècle, Paris est principalement restée une société coutumière et corporative, caractérisée par un sens profond de la hiérarchie. Mais dès les années 1750, ces normes ont subi le choc d'énormes bouleversements. Paradoxalement, les efforts de la monarchie et d'administrateurs "éclairés" pour réformer la ville ont encouragé la politisation de la population et érodé les anciens codes de civilité et de déférence.

Dans ce livre très remarqué, qui brosse avec une verve narrative exceptionnelle le portrait d'une ville en plein bouleversement, David Garrioch montre que les transformations sociales, économiques, et culturelles de la ville expliquent bien des aspects de la Révolution. Un mélange étrange de sujétion et d'indépendance, ont donné naissance à un radicalisme politique inédit. Mais à son tour, la Révolution a transformé la ville, non seulement ses structures politiques mais également ses hiérarchies internes, les idéologies sociales et de genre, ses pratiques culturelles.

«La fabrique du Paris révolutionnaire» de David Garrioch est paru aux Editions La Découverte. 386 pages. 26,50 euros.

Ni magie ni violence

Dans la situation actuelle (limites écologiques, luttes entre dominants), quels comportements sont les plus utiles pour la survie et le plaisir de tous ? On ne trouvera pas ici un projet de société clés en main, mais une boussole et un cap.

La boussole, c'est l'objectivité, le comportement qui s'en tient aux savoirs. Pour l'auteur, cette boussole n'est pas ce qu'on appelle «la science», pratique sociale largement orientée par les dominants. Quant au cap proposé, il exclut tout a priori métaphysique ou moral en associant trois comportements de lutte : la recherche du plaisir de tous, l'effort d'objectivité et la pratique de la non-violence collective. Il est nécessaire de se libérer de l'illusion du libre arbitre : les structures sociales s'inscrivant dans les systèmes nerveux, la domination et la soumission apparaissent comme naturelles, alors qu'il s'agit là du «mensonge primordial».

La grève générale non-violente - comme refus de travailler pour les dominants - est le seul moyen de lutte efficace. Un nombre limité mais croissant de groupes issus de cultures diverses coopèrent aujourd'hui pour éviter le cercle vicieux de la violence et de la contre-violence. Cette coopération peut mener à une convergence. La non-violence collective associée à l'objectivité peut être l'anarchisme du XXIe siècle.

«***Ni magie ni violence*** – *deux paris contre toute domination*» de François Sébastianoff est paru aux Editions «Atelier de création libertaire» (BP 1186 69202 LYON cedex 01 (Tél./fax : 04 78 29 28 26. site : www.atelierdecreationlibertaire.com). 304 pages. Prix : 16 euros. ISBN : 978-2-35104-064-5

(Re)découvrir André GORZ

L'ouvrage, sous la direction de Christophe Fourel, rassemble des contributions d'auteurs qui ont côtoyé André GORZ.

Il aide à (re)découvrir les nombreuses thématiques que le philosophe d'origine autrichienne a abordé : l'écologie politique, la critique du capitalisme, la place du travail et du temps choisi...

Autant de questions que la violence de la crise du système dominant rend actuelles et urgentes.

«André GORZ un penseur pour le XXIème siècle» est paru aux Editions La Découverte. 277 pages. 11,50 euros.

FN, le pire ennemi des salariés

C'est le nom de la brochure éditée par l'association VISA qui décrypte et démonte chacun des discours du FN auprès des salariés touchés par la crise et la précarité. Le FN prétend les défendre, alors que son programme sur les retraites, l'emploi, les salariés, le droit du travail et les syndicats est antisocial et régressif.

Cette brochure réalisée apr des militants de la FSU, de la CGT, de la CFDT et de Solidaires est gratuite. Deux exemplaires peuvent être envoyés sur simple indication de votre adresse postale en écrivant à assovisabis@gmail.com. Elle aussi « feuilletable » en ligne sur http://goo.gl/DUmfa Lien asso VISA : http://www.visa-isa.org/node1203

Marche ou «rêve », la lutte des sans-papiers

A la lecture du journal *«Le Lot en action»* (qui paraît en version papier un vendredi sur deux. Site : www.lelotenaction.org) on apprend qu'un groupe de militants vient de terminer un documentaire «Marche ou rêve» sur la grève des travailleurs sans-papiers, d'octobre 2009 à juin 2010. Des extraits de ce documentaire sont en ligne : https///vimeo.com/album/228O428. Des courts-métrages sont en accès libre sur https://vimeo.com/channels/marcheoureve.

Le groupe lance un appel afin de financer l'édition des DVD (ils sont en prévente à 20 euros) et souhaite prolonger le travail engagé avec ce film sous la forme d'un site internet d'information et de réflexion autour de la grève et de la problématique actuelle des travailleurs sans-papiers.

Pour en savoir plus et pour soutenir cette démarche, se rendre sur http://goo.gl/gRnWt.

A nos lectrices et lecteurs

Après la Libération, la libre circulation des idées paraissait essentielle pour éviter de nouvelles horreurs. C'est ainsi que - inspirées du programme du CNR - des dispositions ont été prises pour favoriser la diffusion de la presse écrite. La Poste - qui était alors un Service Public - devait apporter sa contribution en acceptant de distribuer les journaux à un tarif inférieur au coût réel.

Cela fait maintenant une vingtaine d'années que "socialistes" et libéraux s'ingénient à détruire ce dispositif qui a le tort à leurs yeux d'entraver la recherche de profit et donc de retarder la privatisation de la Poste. Résultat: des milliers de petites revues comme la nôtre ont disparu, victimes de contraintes financières et matérielles de plus en plus lourdes. La Poste - qui n'est plus un service public - nous impose une nouvelle contrainte qui nous amène à ne plus insérer l'encart qui nous permettait d'alerter lectrices et lecteurs en fin d'abonnement ou de prospection. Mais on s'accroche ! Et...

...Nous faisons appel à votre vigilance et nous vous demandons d'observer le rabat de l'étiquette autocollante ci-dessous à gauche :

Si un gros point rouge apparaît à gauche de ce texte sur le rabat de l'étiquette/adresse autocollante, (ré) abonnez-vous !

Pour se (ré)abonner, vous pouvez utiliser le bulletin imprimé en haut, à droite, de cette page (ou l'imprimer à partir du site internet).

Vous pouvez aussi le faire sur papier libre; **c'est plus pratique pour nous fournir aussi - si vous le pouvez - nom(s) et adresse(s) de personne(s) qui pourrai(en)t être intéressée(s) par ACC** que nous leur enverrons en prospection, avec mention de votre nom (c'est un des rares moyens dont nous disposons pour susciter de nouveaux abonnements et... survivre !).

Nous proposons plusieurs formules :

- **Le (ré)abonnement simple: 10 €** (un an pour 10 n°)
- **Le (ré)abonnement de soutien** (un an pour 10 n°) : **15 €, 20 €, ou plus - si vous le pouvez - en soutien**.
- **Le (ré)abonnement/diffusion : 20 €** (4 exemplaires par numéro, sur un an, expédiés à votre adresse).
- **Le (ré)abonnement/parrainage : 15 €** (votre (ré) abonnement + un (ré)abonnement pour une personne de votre choix dont vous nous indiquez l'adresse).

Chèque à l'ordre d' "*A Contre Courant*", avec nom(s) et adresse(s) sont à envoyer à : **A CONTRE COURANT BP 12123 68060 MULHOUSE cedex 2**

- Vous pouvez aussi vous (ré)abonner avec paiement Paypal sur notre site (voir références ci-contre).

COMITE DE REALISATION

L. DALSTEIN / G. DENEUX / J. FORTCHANTRE
O. MANGEOT / B. MARION / B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

BULLETIN DE (RE)ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- ☐ SIMPLE . . . . . 10 Euros
- ☐ de SOUTIEN . . . . . Euros
- ☐ Faibles ressources (selon possibilités) . .

(Chèque à l'ordre de: "**A Contre Courant**")

NOM_____

Prénom_____

Adresse_____

_____

_____

CPPAP n° 0218 G 87630 | Dispensé de timbrage | Mulhouse - PIC

A CONTRE COURANT
(service abonnements)
BP 12123
68060 MULHOUSE cedex 2

Déposé le 06/08/2013

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Sommaire

Page 1 ..... Edito : Escroqueries en bandes bien organisées
Page 2 et 3 ..... L'Europe ingouvernable ?
Page 4 ..... Grèce : l'antisémitisme fait-il la loi ?
Page 4 ..... Edito AL : le silence des pantoufles
Page 5 et 6 ..... Autogestion
Page 7 à 10 ..... Travaillons, tous-tes, moins, autrement
Page 11 à 14 ..... Dettes publiques : l'action c'est pour quand ?
avec : - Aux futurs candidats aux prochaines élections municipales pages 11 et 12.
- Les prêts toxiques page 13.
- La dette sociale page 14.
Page 15 ..... Rencontres et Lectures
Page 16 ..... A nos lectrices et lecteurs

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)
ACC sur internet : http://www.acontrecourant.org
Courriel : courrier@acontrecourant.org
Impression et Direction de publication :
JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE